

**UNE AMBITION
À LA HAUTEUR
DES DÉFIS
DE NOS TERRITOIRES**

**DOSSIER
DE PRESSE**











11^e
PROGRAMME
d'intervention
2019-2024


**AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



11^e **PROGRAMME** d'intervention **sommaire**

2019-2024

- p. 4  **Le 11^{ème} programme d'intervention en bref**
- p. 5  **5 enjeux phares**
- p. 6  **L'écosystème du programme d'intervention**
- p. 8  **Un budget conséquent au service de l'ambition
...sans augmentation de la pression fiscale**
- p. 9  **Les acteurs de l'eau au cœur du 11^{ème} programme**
- p. 10  **Un programme solidaire, partenarial par essence et levier
d'innovation**
- p. 11  **Une exigence accrue dans l'attribution des aides**
- p. 12  **8 défis territoriaux, les marqueurs forts du 11^{ème} programme**
- p. 14  **4 objectifs stratégiques du 11^{ème} programme**

Adopté successivement par le Conseil d'administration et le Comité de bassin, les 11 et 12 octobre 2018, le 11^{ème} programme (2019-2024) se place sous le signe de l'ambition et assume sa signature écologique. Près d'un milliard d'euros, sur fond de stabilité fiscale, seront mobilisés en faveur d'une politique volontariste et d'une action partenariale pour réduire la vulnérabilité des territoires, en particulier, face au changement climatique.

L'ambition du 11^{ème} programme est explicite. **Il s'agit de répondre à 5 urgences** qui concernent les milieux aquatiques et les territoires du bassin Rhin-Meuse : effondrement de la biodiversité, vulnérabilité face au changement climatique, état écologique et chimique des milieux aquatiques, vigilance sur le plan sanitaire en lien avec la qualité de la ressource pour l'eau potable, rénovation des services d'eau et d'assainissement face au faible renouvellement d'investissements et de maintenance des infrastructures.

Cette ambition ainsi que la recherche de résultats tangibles et durables, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire d'un milliard d'euros et d'une volonté de contenir la fiscalité sur les usagers de l'eau (collectivités, abonnés, industriels, agriculteurs...) ont guidé et orienté des choix forts.

Pour Claude Gaillard,
président du Comité de bassin Rhin-Meuse
« Je suis fier de ce 11^{ème} programme. Le dialogue a été présent tout au long de son élaboration. Nous avons pris nos responsabilités et trouvé des solutions dans un contexte contraint. La maison brûle mais nous n'avons pas regardé ailleurs ! Les 5 enjeux-phares que porte ce programme ont guidé nos choix et nous ont obligés, parfois, à des renoncements. Nous exprimons ainsi une exigence d'efficacité au service des territoires et du citoyen ».

Pour Nicolas Forray,
président du Conseil d'administration de
l'agence de l'eau Rhin-Meuse
« Ce nouveau programme projette une vision claire sur les enjeux à relever et propose des actions adaptées sans augmentation de la fiscalité sur les usagers, dont les ménages. Ce nouveau programme offre l'opportunité d'évoluer dans les missions, d'agir avec force et de poursuivre le dialogue territorial. Les investissements restent notre priorité. »



11^e
PROGRAMME
d'intervention **en bref**
2019-2024



Quoi ?

C'est la stratégie et le plan d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour 2019-2024. Ce programme fixe un cap avec des objectifs précis et détaille les conditions d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Il a été élaboré dans un cadre concerté et élargi.



Qui ?

Le programme concerne les partenaires, les co-financeurs, tous les publics qui mettent en œuvre des actions qui concourent aux objectifs. Concrètement, c'est l'ensemble des acteurs du territoire : le citoyen, les collectivités locales, les acteurs économiques (industriels, PME, artisans, agriculteurs), les associations, les services de l'État...



Quels moyens pour y arriver ?

Le programme définit à la fois ses ressources et ses dépenses en cohérence avec le cadrage apporté par le gouvernement.

Côté recettes, le programme est bâti sur une stabilité fiscale.

Côté dépenses, il engage des moyens susceptibles d'exercer un véritable effet levier sur le territoire au profit des futurs porteurs de projet : **994 millions d'euros** (dont 40% consacrés aux actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique).



Comment cela fonctionne ?

Le programme permet une mise en œuvre opérationnelle d'actions vertueuses et innovantes en faveur de la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la préservation qualitative et quantitative des ressources en eau, de la lutte contre les pollutions toxiques, d'une gestion patrimoniale efficiente...

5 enjeux phares...

... pour répondre à l'urgence
et accroître la performance environnementale



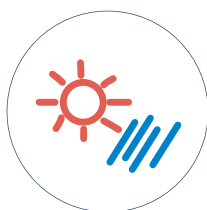
Assurer une trajectoire compatible avec **l'atteinte du bon état des eaux en 2027**

>> une mesure socle : respecter les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau.



Placer la **reconquête de la biodiversité aquatique et terrestre** au cœur des actions aidées

>> une approche transversale et centrale qui sert tous les autres enjeux du 11^{ème} programme grâce aux services écosystémiques que rendent les milieux naturels.



Mobiliser les acteurs pour généraliser la prise en compte de **l'adaptation et l'atténuation du changement climatique**

>> un prérequis lors des contractualisations pour améliorer la résilience des territoires.



Agir à la source pour sécuriser **l'approvisionnement en eau potable, une question de santé publique**

>> des solutions préventives avec une exigence de résultats sur la reconquête de la qualité intrinsèque de l'eau à l'état naturel.



Faire le choix de **la solidarité territoriale, en particulier dans le cadre de la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement.**

>> des aides ciblées vers les collectivités qui en ont le plus besoin pour éviter les ruptures de service public.

L'écosystème du programme d'intervention

Le 11^{ème} programme se trouve à l'interface de plusieurs politiques publiques, locales, nationales, européennes et internationales, qui offrent une multitude de points d'accroche complémentaires pour mobiliser davantage sur les priorités de l'Agence de l'eau. **L'atténuation et l'adaptation au changement climatique, éléments structurants** de ce programme, orientent de manière forte toutes les actions menées. L'innovation et la participation citoyenne sont des leviers supplémentaires à la mise en œuvre des différentes politiques.



Atténuation et adaptation au changement climatique

Incitation au changement de pratiques
(systèmes agricoles, process industriel,
assainissement et gestion des eaux pluviales
en milieux rural et urbain)

Gestion quantitative de la ressource



Participation citoyenne

Sensibilisation, éducation,
information et consultation
du public

11^e PROGRAMME d'intervention 2019-2024



Innovation

- Toutes activités confondues
- Eau durable et énergie (réduction énergétique, récupération d'énergie sur eaux usées, eau potable ou eau de process, énergie renouvelable)



Biodiversité

- Préservation des milieux naturels et de la biodiversité
- Lutte contre la pollution d'origine agricole et domestique
- Lutte contre la pollution générée par les activités économiques

Santé



- Protection de la qualité de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable
- Lutte contre la pollution d'origine agricole
- Lutte contre la pollution générée par les activités économiques

Agriculture



- Lutte contre la pollution d'origine agricole
- Protection de la qualité de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable
- Gestion quantitative de la ressource



Aménagement et développement du territoire

- Assainissement et gestion des eaux pluviales en milieu urbain
- Préservation des milieux naturels et de la biodiversité



Gestion des risques

Préservation des milieux naturels
et de la biodiversité

Des
domaines
d'actions
interfacés
à plusieurs
politiques
publiques

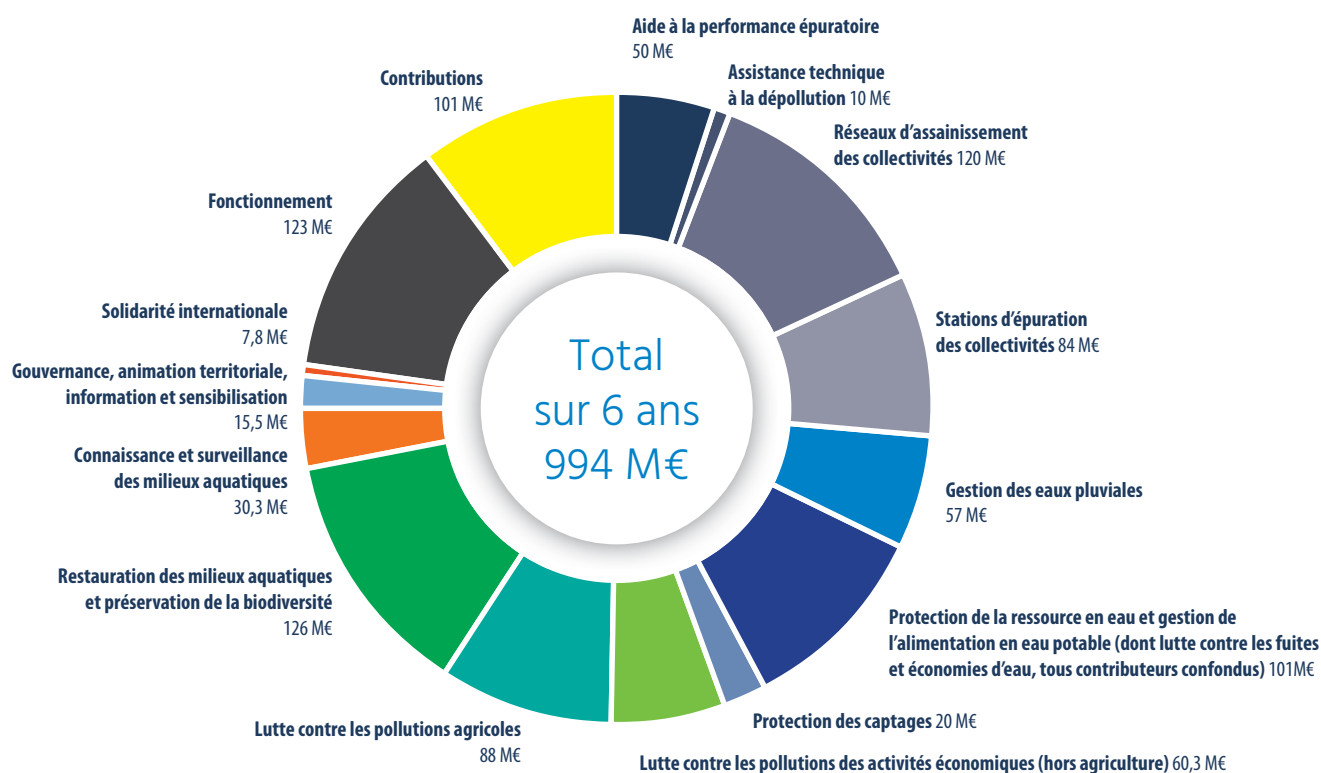


Solidarité internationale

Coopération internationale

Un budget conséquent au service de l'ambition...

Le soutien aux investissements (aides aux travaux) a été privilégié par rapport aux aides au fonctionnement.



...sans augmentation de la pression fiscale

Le choix arrêté par les instances de bassin a été celui de **la stabilité des taux de redevances** pour les usagers de l'eau (collectivités, citoyens, industriels, agriculteurs, pêcheurs) dont il a la responsabilité, et qui permettent de financer la politique de l'eau. Par cette décision, les instances de bassin contribuent à l'effort national de maîtrise de la dépense publique.

Dans les faits les redevances pour pollution domestique, modernisation des réseaux de collecte ou de prélèvement et payées via la facture d'eau, s'élèveront à 65 cents/m³ d'eau consommée, montant identique au précédent programme (2013 - 2018).



1 M€ d'aides versé par l'Agence de l'eau
dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention induit en moyenne :
2,6 M€ de travaux réalisés par les maîtres d'ouvrage,
24 emplois dans le BTP
soit au total un potentiel de 3 000 emplois.

Les acteurs de l'eau au cœur du 11^{ème} programme



. Collectivités

Les collectivités et en particulier les EPCI restent les interlocuteurs privilégiés de l'Agence de l'eau. C'est pourquoi elle poursuit son accompagnement à leur structuration et au transfert des compétences au titre de la réforme territoriale. Les EPCI seront, à terme, les cibles prioritaires des contrats de territoire (lire page 10), sans exclure des contractualisations pluriannuelles de même portée avec des regroupements intercommunaux ayant une forte vocation de solidarité territoriale (EPTB, EPAGE, syndicats départementaux, SIVU de grande échelle...).

Les grandes collectivités seront incitées à appréhender les enjeux de l'eau de la manière la plus transverse possible et dans un objectif d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et d'innovation.

L'urbanisme, l'aménagement de la ville autrement, l'occupation des sols à la campagne sont des politiques locales sur lesquelles le 11^{ème} programme assume ses interventions (**pour les aides en faveur de la gestion des eaux pluviales, dotation majorée de 30 millions d'euros**). Ces collectivités seront également appelées à se mobiliser dans le cadre de grands schémas de sécurisation d'alimentation en eau potable.

En milieu rural et au titre de la solidarité territoriale, les aides en faveur de la lutte contre les fuites d'eau (**30 millions d'euros soit une augmentation de 50% de la dotation**) et pour l'assainissement seront ciblées sur les collectivités les plus fragiles (zones de revitalisation et zones de montagne, 43% du bassin Rhin-Meuse). **Ainsi 50% de la dotation « assainissement »** d'un montant de 200 millions d'euros, **leur sera réservée**.

La protection des captages (20 millions d'euros, dotation majorée de 30%) confirme sa place d'enjeu prioritaire nécessitant la forte mobilisation des collectivités.

Enfin, les solutions fondées sur la nature sont privilégiées : restauration des cours d'eau, zones humides (avec une ouverture à la préservation des habitats). Cette dotation devient la **première ligne d'intervention du programme**, avec 126 millions d'euros.



. Agriculteurs

Les aides de l'Agence de l'eau (88 millions d'euros) sont recentrées sur la maîtrise de l'occupation des sols (la bonne culture au bon endroit), le développement de cultures et la structuration de filières à bas niveau d'impact sur les ressources en eau et plus résilientes.

Le 11^{ème} programme se veut donc accélérateur d'un changement de système agricole. Les aides sont ciblées sur les territoires à enjeux (aires d'alimentation des captages dégradés...) avec dans ce cadre une augmentation des aides à la conversion biologique.

Les complémentarités entre acteurs agricoles et collectivités sont favorisées en particulier, pour la protection des captages d'eau potable dégradés (dotation de 12 millions d'euros) avec notamment, l'instauration des paiements pour services environnementaux. **Au total les moyens réservés à la transition vers une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement atteignent pour la première fois le cap des 100 millions d'euros.**



. Industriels et artisans

Dans le cadre d'une dotation de même niveau qu'entre 2013 et 2018 (**60 millions d'euros**), le 11^{ème} programme prévoit une intensification des actions de lutte contre les pollutions toxiques sous différentes formes : actions individuelles, actions collectives notamment avec les collectivités, partenariats avec des organismes professionnels, appels à projets.

Pour les industriels, la vulnérabilité économique par rapport au changement climatique sera une nouvelle clé d'entrée à appréhender en prenant en compte les économies d'eau, la gestion alternative des eaux pluviales, la restauration des milieux aquatiques...



. Associations

Elles sont la pierre angulaire de l'éducation à l'environnement et participent à l'ambition de ce 11^{ème} programme. Elles peuvent également porter des politiques d'aide à la préservation et restauration des milieux, de coopération internationale ou des projets d'études. Le déploiement des aides (en particulier en ce qui concerne l'animation) sera plus sélectif et plus nettement orienté sur les priorités du 11^{ème} programme, mais toujours sur la base de dotations pluriannuelles.



. Et les citoyens ?

Si ils sont assez peu en relation directe avec l'Agence de l'eau, les habitants du territoire du bassin Rhin-Meuse sont les bénéficiaires finaux de toutes les actions portées par le 11^{ème} programme. La qualité de la ressource en eau potable, un cadre de vie préservé, plus résilient face au changement climatique, avec de la biodiversité... sont des sujets qui concernent le quotidien de tout un chacun. Les habitants seront aussi mobilisés pour changer leur comportement vis-à-vis de l'usage des produits toxiques ou des économies d'eau ou simplement pour favoriser les filières économiques les plus respectueuses de l'environnement.

Derniers maillons du cycle de l'eau, premiers acteurs !

Un programme solidaire



L'intervention de l'Agence de l'eau assure un principe de solidarité urbain-rural. Les territoires les plus fragiles, notamment ruraux, doivent être soutenus pour faire face aux urgences d'aujourd'hui et aux enjeux de demain. Dans une logique d'équité territoriale, les efforts de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse seront en priorité concentrés sur ces collectivités à faible capacité d'investissement et de renouvellement de leur patrimoine. 30% des aides relatives à l'approvisionnement, aux réseaux d'eau potable et à l'assainissement (petit cycle de l'eau) seront orientés vers les **communes en zones de revitalisation rurale ou de montagne**.



Zones de revitalisation rurale ou de montagne : 48% du bassin Rhin-Meuse



Partenarial par essence...



Objectif : montée en puissance progressive des contrats de territoire pour drainer en fin de programme 80% des aides



Pour mettre en œuvre le 11^{ème} programme, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse propose principalement aux intercommunalités (EPCI) une nouvelle approche : **le contrat de territoire**. Il s'agit de dépasser le système d'aides ponctuelles liées à un type d'action par **la mise en place d'un engagement négocié** des actions en faveur de l'eau et de la biodiversité dans la politique locale.

Concrètement, l'Agence de l'eau intégrera dans les contrats de territoire des prérequis correspondant aux priorités du 11^{ème} programme. Ils comprennent a minima des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de gestion patrimoniale des réseaux.

Pour la collectivité : la contractualisation apporte une visibilité globale, sur plusieurs années, sur la programmation des financements dont elle pourra bénéficier.

Coordination et co-financements

La politique partenariale rénovée s'appuiera également sur la mobilisation de co-financements (par exemple avec la Région Grand Est), pour augmenter la capacité d'action des porteurs de projets. La coordination avec les services de l'État est également réaffirmée comme un principe fort.



... et levier d'innovation



Avec une durée d'application de 6 ans, tout ne peut pas être décidé et fixé aujourd'hui. Pour s'adapter à des problématiques spécifiques actuelles et futures, ce 11^{ème} programme laisse une large place à l'innovation dans son mode de mobilisation des aides au travers de deux axes :

- développer le recours à des appels à projet pour sélectionner les meilleurs projets dans un budget déterminé, s'écarter du cadre des délibérations, faire émerger l'innovation technique. Cela permet de tester l'opérationnalité de nouvelles manières de faire et de les valoriser. Si ces voies d'intervention se révèlent efficaces, l'Agence de l'eau pourra alors les mettre en œuvre à plus grande échelle.
- trouver de nouvelles formes d'ingénierie financière pour exercer le juste effet levier dans l'aide allouée à un projet en utilisant des montages financiers novateurs (mobilisation d'avance remboursable, couverture des intérêts d'emprunt...).

L'ambition et la recherche de résultats tangibles et durables appellent à faire des choix. Ils s'illustrent en particulier :



- par le **caractère non automatique** de l'accès aux aides ;



- par une **sélectivité renforcée** (en tenant compte de la cohérence avec les plans d'actions opérationnels territorialisés, de la valeur ajoutée du projet, du ciblage de certaines aides uniquement sur des territoires à enjeux comme les captages...);



- par l'instauration d'un principe de **taux d'aide dits « de référence »** qui peuvent être modulés à la hausse ou à la baisse pour favoriser la juste intervention ;



- par des **critères de conditionnalité d'accès aux aides** (respect de la réglementation, prix de l'eau plancher, mise en œuvre effective de la protection réglementaire des captages, existence d'un plan de protection des captages d'eau potable dégradés...);



- par l'**arrêt de certaines aides** (opérations de mise en conformité strictement réglementaire, assainissement non collectif, à terme primes de résultat, installation de traitement curatif en matière d'eau potable (nitrates, phytosanitaires), mesures agro-environnementales sauf « soutien au retour à l'herbe » et « conversion à l'agriculture biologique », aide au bon entretien des zones humides...);



- par la **recherche de simplification** avec la mise à disposition d'un nouvel outil dématérialisé de dépôt des demandes d'aides.



8 défis territoriaux, marqueurs forts du 11^{ème} programme

Si l'intégralité du bassin Rhin-Meuse est concernée par les priorités du 11^{ème} programme, 8 situations ont été identifiées comme autant de combats emblématiques pour notre territoire. Ces défis territoriaux révèlent des situations particulièrement sensibles pour l'atteinte des obligations fixées par la Directive cadre sur l'eau, ceci allant de pair avec une vulnérabilité aigüe face au changement climatique.

Ces 8 défis portent la marque de l'histoire de notre territoire, parfois de ses cicatrices, de son identité géologique, écologique, économique et politique. Notre capacité à les relever témoignera d'une mobilisation collective, condition absolue de succès, d'un virage que les acteurs de l'eau auront su prendre alors qu'il était encore temps.

1 **Nappe d'Alsace : la lutte contre les pollutions**

2 **Le plan Rhin Vivant : restaurer les fonctionnalités de 100 km de festons**

3 **Sillon mosellan : reconquérir la qualité des eaux pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable**

4 **Après-guerre : connaître les impacts environnementaux**

5 **Bassins ferrifère et houiller : reconquérir les milieux aquatiques**

6 **Massif vosgien : développer les solidarités dans une optique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**

7 **Nappe des Grès du Trias inférieur à Vittel : rétablir l'équilibre quantitatif**

8 **Meuse, Meurthe, Madon, Moselle, Ill : accompagner la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)**

Cartographie des 8 défis territoriaux

Défi n°8

Meuse, Meurthe, Madon, Moselle, Ill : accompagner la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)

Constat : évolution du paysage territorial (Loi MAPTAM : GEMAPI)

Résultats attendus :

- des structures intercommunales partenaires dans la mise en place de projets cohérents avec les priorités du 11^{ème} programme

Moyens mis en œuvre :

- appui technique et stratégique dans la consolidation et le développement des établissements publics en charge de la politique de l'eau

Défi n°7

Nappe des Grès du Trias inférieur à Vitte : rétablir l'équilibre quantitatif

Constat : surexploitation de la nappe par rapport à son renouvellement naturel

Résultats attendus :

- faire des économies d'eau de l'ordre d'1 million de m³ par an
- sécurisation du réseau

Moyens mis en œuvre :

- aides aux programmes d'économies d'eau pour tous les usages
- concertation territoriale

Défi n°6

Massif vosgien : développer les solidarités dans une optique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Constat : problème d'approvisionnement en eau potable et faibles réserves souterraines

Résultats attendus :

- préservation des têtes de bassin et des habitats naturels
- sécurisation de l'alimentation en eau potable dans un contexte d'eau peu productive, de réseaux morcelés, d'agressivité des eaux nécessitant un traitement

Moyens mis en œuvre :

- soutien financier aux études
- contractualisation avec les collectivités pour la mise en œuvre d'un schéma de sécurisation et d'approvisionnement en eau potable

Défi n°3

Sillon mosellan : reconquérir la qualité des eaux pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Constat : vulnérabilité du sillon mosellan sur les eaux de surface : salinité, pesticides et nitrates, chlorures

Résultats attendus :

- baisse des vulnérabilités constatées
- réduction des fuites dans le réseau
- réduction du volume d'eau consommé

Moyens mis en œuvre :

- appui pour une meilleure connaissance du réseau
- contractualisation avec les collectivités pour la mise en œuvre d'un schéma de sécurisation et d'approvisionnement en eau potable

Défi n°5

Bassins ferrifère et houiller : reconquérir les milieux aquatiques

Constat : cours d'eau artificialisés et fonctions naturelles altérées

Résultats attendus :

- reconquête de la qualité et du fonctionnement naturel des écosystèmes
- résorption des pollutions (sulfates, ammonium...)
- baisse de l'artificialisation des sols sur le bassin houiller lorrain

Moyens mis en œuvre :

- animation territoriale
- soutien financier aux études

Défi n°1

Nappe d'Alsace : la lutte contre les pollutions

Constat : sur 137 pesticides recherchés, 113 sont détectés à des taux pouvant être supérieurs au seuil de potabilité

Résultats attendus :

- baisse significative du taux de nitrates et de pesticides, en particulier sur les captages d'eau potable
- des changements de système mis en œuvre

Moyens mis en œuvre :

- incitation au changement de pratiques pour tous les acteurs concernés (monde agricole, collectivités, industriels, PME, artisans)
- mise en œuvre « de la bonne culture au bon endroit »

Défi n°2

Plan « Rhin Vivant » : restauration de fonctionnalités

Constat : l'artificialisation du Rhin empêche un vaste territoire de bénéficier des services écosystémiques que devraient jouer les festons (éponge, filtration, réservoir...)

Résultats attendus :

- restauration des fonctionnalités de 100 km de festons
- retour du saumon à Bâle en 2020
- restauration de la continuité écologique

Moyens mis en œuvre :

- partenariat Agence de l'eau / AFB / Région / État
- entre 30 et 60 millions d'euros alloués pour des projets concourant à la renaturation de la bande rhénane

Défi n°4

Après-guerre : connaître les impacts environnementaux

Constat : présence de perchlorates dans l'eau potable avec parfois un dépassement des normes

Résultats attendus :

- identification des sites de pollutions majeures (perchlorates, nitrates d'ammonium, fulminates de mercure, azotures de plomb, dérivés arseniés...) pour prévenir les risques environnementaux et sanitaires
- limiter la propagation dans les nappes

Moyens mis en œuvre :

- soutien financier aux études





11^e

PROGRAMME d'intervention 2019-2024

4 objectifs stratégiques du 11^{ème} programme

Faire de l'eau et de la biodiversité, un moteur de l'aménagement durable des territoires en privilégiant les solutions fondées sur la nature

- **Développer une politique de la nature en ville (gestion des eaux pluviales, prévention des inondations, trame verte et bleue, sécurisation de l'alimentation en eau potable, économie d'eau...)**

>> Objectifs :

- > 10% des crédits d'intervention pour « aménager autrement » les espaces urbains et les zones d'activité
- > sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans les zones en déficit

- **Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux naturels et des zones humides**

>> Objectif : augmentation de plus de 20% des programmes en faveur de la biodiversité et des milieux naturels

- **Soutenir une agriculture plus résiliente (soutien à des filières agricoles durables et résilientes, prévenir les phénomènes de coulées de boues...)**

>> Objectif : créer des partenariats externes pour faciliter la mise en œuvre

Lutter contre les pollutions toxiques pour servir la santé publique

- **Reconquérir les 331 captages dégradés (la culture au bon endroit, conversion des systèmes agricoles vers des cultures à bas niveau d'impact)**

- **Réduire la pollution toxique à la source (soutenir les écotecnologies, l'économie circulaire, accompagner les changements de pratiques)**

>> Objectifs :

- > supprimer les émissions d'une trentaine de substances dangereuses
- > réduire de 10% à 50% les substances prioritaires émises

Préparer les communautés de l'eau aux investissements de demain

>> Objectif : recouvrer une dynamique de gestion patrimoniale et/ou de travaux de renouvellement pour 30% des collectivités

- **Définir des stratégies de gestion du patrimoine eau et assainissement (étude de connaissance)**

- **Conforter l'assise financière des maîtres d'ouvrage (développer une nouvelle ingénierie financière, accompagner la structuration de la maîtrise d'ouvrage)**

Résorber les derniers foyers de pollutions classiques

>> Objectif : atteindre une réalisation des plans d'actions opérationnels territorialisés à 100% fin 2024

- **Accompagner les investissements**

- **Soutenir l'amélioration des performances des ouvrages**

Le bassin Rhin-Meuse



Bassin transfrontalier :

Suisse, Allemagne,
Luxembourg,
Belgique



31 400 km²

6% du territoire
métropolitain



**4,4
millions
d'habitants**



Région Grand-Est 8 départements

Haut-Rhin, Bas-Rhin,
Meurthe-et-Moselle, Moselle,
partiellement Meuse, Ardennes,
Haute-Vosges et Haute-Marne

3 240 communes



**7 100 km
de cours d'eau**

dont 2 fleuves
> **Rhin** dont 214 km en France
> **Meuse** dont 480 km en France
et 125 rivières



15%
des nappes
souterraines
françaises



**Une diversité
de milieux naturels**
vallées alluviales, rieds alsaciens,
tourbières, prés et marais salés...



80%
du territoire couvert
par les forêts
et les terres agricoles



11^e
PROGRAMME
d'intervention
2019-2024

Retrouvez toute l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
www.eau-rhin-meuse.fr



Contact presse : Agence de l'eau Rhin-Meuse / Délégation à la Communication
Florence Chaffarod - 03 87 34 47 59 - florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr